

Mesdames et Messieurs les Maires de la Communauté de
Communes du Cœur de l'Avesnois.

Direction du Service Technique
Service environnement
Nos réf. :GF/CV/CJ/PC – 28/04/2022
Affaire suivie par Pierre CHARLET
(Tél. 03 27 59 66 84 – e-mail : pcharlet@coeur-avesnois.fr)

Objet : Tous acteurs de la préservation du Bocage en Cœur Avesnois - Opération d'entretien et de plantations 2023-2024
P.J. : document à diffuser

Avesnes-sur-Helpe, le 10 mai 2023

Le bocage, clef de notre identité, nous encourage à mettre en place des actions de préservation, de développement et de valorisation de ses éléments constitutifs, en particulier les linéaires de haies et les corridors boisés ; l'objectif étant de préserver et renforcer le réseau bocager et sa biodiversité, tout en s'adaptant aux nouvelles contraintes agricoles.

Dans cet objectif, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, avec le soutien du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, souhaite poursuivre l'accompagnement des travaux en faveur du maillage bocager pris en charge par les agriculteurs et les communes en faisant appel au dispositif « Plantation et Renaturation » proposé et cofinancé par le Département du Nord et d'autres dispositifs gérés par le PNR.

Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois accompagnera techniquement et orientera les agriculteurs et les communes volontaires dans leurs projets de plantations de haies et d'alignements d'arbres bocagers (non-fruitiers) sur terrain privés agricoles et sur terrains communaux vers le dispositif le plus adapté. De plus, les communes peuvent également bénéficier d'une aide financière pour la création de vergers sur terrains communaux. Lors de la précédente opération, 5 agriculteurs et 2 communes ont participé pour 1100 mètres de haies et 43 arbres bocagers plantés.

Pour l'entretien des haies, le dispositif départemental « Plantation et Renaturation » permet d'apporter à tout agriculteur engagé une aide financière et technique. En 2022, 19 agriculteurs ont participé à ce dispositif via la communauté de communes pour un total de 236km de haies entretenues soit une augmentation de 126km par rapport à 2021.

La participation financière pour l'entretien sera divisée en parts égales entre la communauté de communes et l'agriculteur déduction faite de la participation du département qui s'élève à hauteur de 50% du montant HT (plafonné à 0.25€ m/linéaire). Les haies inscrites au dispositif ne doivent pas faire l'objet d'une aide au titre des Mesures Agricoles Environnementales (MAEC). L'entretien sera réalisé par une entreprise désignée par la communauté de communes via une commande publique.

Enfin, vous trouverez ci-joint des flyers à diffuser auprès des agriculteurs de votre commune par le biais d'une affiche ou via votre journal communal. Les inscriptions se termineront le 30 mai 2023 au plus tard.

Si **votre commune est intéressée**, vous pouvez contacter Pierre CHARLET par mail à l'adresse suivante : pcharlet@coeur-avesnois.fr ou par téléphone au 03.27.59.66.84.

Ghislain FRANCOIS
Vice-président
Agriculture et Bocage

